

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
G Terrain													
10 Chaussées et aires de stationnement	Nettoyage des surfaces	Nettoyer toutes les surfaces incluant les herbes, les matières granulaires ou les abrasifs						<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			1 an
	Protection des surfaces	Inspecter et appliquer un enduit de protection sur les surfaces pavées ou des scellants appropriés dans les fissures (coulis d'émulsion, etc.)						<input type="checkbox"/>					1 an
	Pentes de drainage	Vérifier les déformations du pavage et les zones de rétention d'eau ou encore les pentes de convergence vers les bouches pluviales ou autres points de bas de collectes des eaux de ruissellement. Appliquer des correctifs via le budget d'opératon ou planifier des remplacements partiels via le fonds de prévoyance						<input type="checkbox"/>					1 an
	Marquage	Refaire le marguage (lignage) des allées et places de stationnement						<input type="checkbox"/>					5 ans
	Signalisation des aires de stationnement	Vérifier une fois par an, corriger ou remplacer						<input type="checkbox"/>					1 an
	Bordures	Vérifier l'intégrité des joints de retrait ou fissures apparentes. Réhabiliter et/ou colmater au besoin, une fois par année						<input type="checkbox"/>					1 an
20 Surfaces piétonnières	Trottoirs et rampes en béton coulé	Vérifier et nettoyer les surfaces et colmater les fissures, au besoin. Vérifier l'intégrité des garde-corps et rampes. Réhabiliter, corriger ou remplacement partiel au besoin.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				1 an
	Trottoirs et rampes en pavés unis	Vérifier et nettoyer les surfaces et colmater les fissures au besoin. Vérifier l'intégrité des garde-corps et rampes. Redressement des pavés unis ou remplacement partiel au besoin.						<input type="checkbox"/>					1 an
	Escaliers et paliers en béton coulé	Vérifier et nettoyer les surfaces et colmater les joints de retrait ou fissures au besoin. au besoin.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				1 an
	Garde-corps et mains courantes	Vérifier l'intégrité une fois par an, solidifier et/ou remplacement partiel au besoin						<input type="checkbox"/>					1 an
30 Aménagements des terrains	Clôtures et barrières	Vérifier une fois par an la solidité et les fixations, corriger ou remplacement partiel au besoin						<input type="checkbox"/>					1 an
	Murets de soutènement en bois et/ou blocs de terrasse (ouvrage mineur)	Vérifier l'intégrité et/ou déformation et appliquer des correctifs. Redressement ou remplacement partiel au besoin						<input type="checkbox"/>					1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées														
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐											Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
30 Systèmes de drainage et de ruissellement	Murs de soutènement en grosses pierres (ouvrage moyen)	Vérifier du drainage, de l'intégrité, l'érosion et/ou déformation. Redressement ou remplacement partiel des membranes et matériaux granulaires, au besoin						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Murs de soutènement de terrasse en bois (ouvrage mineur)	Vérifier l'efficacité du drainage autour des ouvrages lors des jours de pluies. S'assurer de la fonctionnalité des drains pluviaux. Libérer les drains ou rigoles des entraves en surface. Réajuster les pentes de terrains si nécessaire						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Murs de soutènement (ouvrages importants)	Inspection superficielle une fois par an pour noter les fissures, déformations ou déplacements structurels. Consulter un spécialiste selon l'évidence des déplacements structurels						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Drainage via le gouttières et descentes pluviales	Vérifier le bon drainage des conduits lors des jours de pluies. Réajuster les pentes des gouttières, réparer les fixations, les obstructions et s'assurer que les descentes pluviales sont munies d'extension pour éloigner les eaux de ruissellement loin du bâtiment aux points de drainage						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Pentes de drainage du terrain	Important de maintenir les pente positives sur le périmètre du bâtiment et le stationnement, vers les points de collectes des eaux de ruissellement.						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
40 Aménagements paysagers	Bacs à plantations	Vérifier une fois par an et appliquer correctifs au besoin. Entretien/remplacement des composants de bois		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
	Arbres, plantes et couvre-sol	S'assurer que les arbres de 6 pieds de hauteur et plus sont éloignés du bâtiment. Taillage et émondage au besoin dans l'année. Appliquer les règles horticoles		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
	Systèmes d'irrigation	Vérifier la fonctionnalité		<input checked="" type="checkbox"/>										1 an
	Éclairages paysagers	Vérifier la fonctionnalité et le remplacement des ampoules							<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Panneaux de signalisation	Vérifier la condition, replacer ou remplacer au besoin					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
50 Services de mécanique sur l'emplacement	Réseaux d'alimentation et de distribution d'eau potable	Suivi des indices d'avaries. Vérification de l'intégrité du réseau aux 10 ans après 30 ans					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an et vérif au 10 ans
	Réseaux d'égouts sanitaires	Suivi des indices d'avaries. Vérification de l'intégrité du réseau aux 10 ans après 30 ans					<input checked="" type="checkbox"/>							

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
60 Électricité sur l'emplacement	Caniveaux de drainage et fosses de retenue	Nettoyer les caniveaux et réseau de drainage deux fois par an en périphérie du bâtiment						<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		1 an
	Trous d'homme et regards de nettoyage	Vérifier et nettoyer une fois par an						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Égouts pluviaux	Suivi des indices d'avaries. Vérification de l'intégrité du réseau aux 10 ans après 30 ans						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an et vérif au 10 ans
	Bassins de captation	Vérifier et nettoyer une fois par an selon besoins				<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
	Fossés et canaux	Vérifier intégrité et nettoyer une fois par an et appliquer les correctifs nécessaires				<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
60 Fondations standards	Distribution électrique	Vérification régulière de la fonctionnalité apparente et dans le cas d'avaries, inspection, correction par un électricien selon les problèmes aléatoires							<input checked="" type="checkbox"/>				1 an
	Éclairages extérieurs								<input checked="" type="checkbox"/>				1 an
	Autres services d'électricité sur l'emplacement								<input checked="" type="checkbox"/>				1 an
A Infrastructures													
10 Fondations standards	Murs de fondation apparents	Vérifier les anomalies ou indices structurelles (fissures, déformations, portes difficiles à fermer)						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Murs de fondation dissimulés	Vérifier les infiltrations d'eau au sous-sol. Colmater les fissures avec joints d'epoxy et membrane. Consulter un spécialiste si des indices de déplacements sont observés						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
20 Fondations spéciales	Radiers des garages	Aucune sauf anomalies structurelles (fissures visibles)				<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
30 Dalles inférieures	Dalles sur sol des garages	Nettoyer les surfaces 4 fois par an pour limiter les effets des abrasifs et le chlorure de sodium (sel). Appliquer des couches de scellants à tous les 7 à 8 ans (aires communes ou à usage restreint par propriétaire-utilisateur)						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Fosses de retenue pour drainage	Nettoyer une fois par an au besoin						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Fosses de retenue pour pompes	Nettoyer une fois par an au besoin						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Conduits de drainage sous dalle sur sol	Nettoyer au jet d'eau sous pression, les conduites entre les fosses de retenues et colonnes de drainage						<input checked="" type="checkbox"/>					1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées														
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐											Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	
40 Dalles structurales	Dalle structurale des garages protégée d'une membrane d'étanchéité	Remplacement via fonds de prévoyance					☒							1 an
	Drains de plancher des garages	Nettoyer au jet d'eau sous pression, les conduites entre les fosses de retenues et colonnes de drainage					☒							1 an
	Vérifications approfondies des dalles structurales dans le cadre du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics	Pour les immeubles avec dalle structurale de béton/acier et garages souterrains. 10 ans pour la première intervention, par la suite tous les 5 ans. Expertise réalisée par un spécialiste en structure			☒									10 ans et 5 ans par la suite
50 Dalles supportant des aménagements extérieurs	Complexes d'étanchéité des dalles supportant les aménagements extérieurs	Bâtiments avec aménagements ou terrasses au dessus des garages. Suivi de l'intégrité des indices de déterioration (infiltrations d'eau, fissures, déformations, etc.) deux fois par an			☒				☒					1 an
B Superstructures et enveloppes														
10 Balcons et terrasses														
	Dalles structurales en béton	Vérification annuelle de l'intégrité et scellées les fissures au besoin. Recommandations d'appliquer un enduit de protection au 10 ans			☒									1 an
	Pontages supportés par une structure	Vérification de l'intégrité et détecter les infiltrations d'eau, une fois par an. Appliquer des scellants et réparations au tablier (fibre de verre). Remplacements partiels et peinture au 3 à 5 ans selon la déterioration des tabliers de bois (via le fonds de prévoyance). L'entretien assidu prolonge la durée de vie de ces composants. L'entretien et les petites réparations sont généralement à la charge des copropriétaires ayant un usage exclusif. Les copropriétaires doivent aviser lors de l'apparition de fissures ou anomalies visibles				☒								Remplacements partiels entre 3 à 5 ans
	Structures de support des balcons	Vérification une fois par an de l'intégrité de la structure, la pente et de la corrosion (composant métallique) ou exposition à la dégradation (bois). Appliquer les enduits ou peintures requis selon les besoins. L'entretien plus assidu prolonge la durée de vie de ces composants				☒								1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées														
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐											Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Escaliers et paliers extérieurs	Vérification de l'intégrité de la structure et détecter les infiltrations d'eau, une fois par an. Appliquer des scellants et réparations au tablier (fibre de verre). Remplacements partiels et peinture au 3 à 5 ans selon la déterioration des tabliers de bois. L'entretien plus assidu prolonge la durée de vie de ces composants						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Dalles des terrasses au sol	Vérification annuelle de l'intégrité des surfaces, des pentes, le point bas du drain et sceller les fissures au besoin. Recommandations d'appliquer un enduit de protection au 10 ans. Les copropriétaires doivent aviser lors de l'apparition de fissures ou anomalies visibles					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
	Pontages des terrasses sur toiture	Vérification de l'intégrité et détecter les infiltrations d'eau, une fois par an. Appliquer des scellants et réparations au tablier (fibre de verre). Remplacements partiels et peinture au 3 à 5 ans selon la déterioration des tabliers de bois (via le fonds de prévoyance). L'entretien assidu prolonge la durée de vie de ces composants. L'entretien et les petites réparations sont généralement à la charge des copropriétaires ayant un usage exclusif. Les copropriétaires doivent aviser lors de l'apparition de fissures ou anomalies visibles					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
	Garde-corps	Vérifier intégrité et solidifier les gardes-corps une fois par an (ou suivant les dommages). S'assurer de remplacer les pièces manquantes (capuchon, etc.). Repeindre les composants de bois ou de fer à tous les 4 à 5 ans. L'entretien plus assidu prolonge la durée de vie de ces composants. L'entretien et les petites réparations sont généralement à la charge des copropriétaires ayant un usage exclusif. Les copropriétaires doivent aviser lors de l'apparition de fissures ou anomalies visibles					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
20 Revêtements extérieurs														
	Revêtements de maçonnerie	Vérifier les joints de mortier et colmater au besoin. Une expertise requise par spécialiste en cas de problèmes structurels impliquant des fissures importantes et des déplacements apparents						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Maçonnerie massive	Vérifier les joints de mortier et colmater au besoin (expertise par spécialiste en cas de problèmes structurels)					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées														
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐											Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Revêtements avec enduit (SIFE)	Examiner à tous les ans avec grande assiduité les surfaces pour déceler les fissures et s'assurer de les colmater pour prévenir toutes infiltrations d'eau. Ce type de parement est très problématique du fait que la déterioration est invisible. Une expertise avec intrusions est souvent nécessaire pour vérifier la composition et la conformité des revêtements secondaires et l'intégrité de la structure de bois						<input checked="" type="checkbox"/>						1 an
	Revêtements de clins et de panneaux du type pare-pluie	Examiner deux fois par an les clins endommagés, déformés, déplacés ou décrochés de leurs ancrages et appliquer les correctifs ou remplacement partiel au besoin. Syncroniser les travaux de calfeutrage des portes et châssis pour certains correctifs			<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>					1 an
	Revêtements de panneaux de béton	Examiner à tous les ans avec grande assiduité les surfaces pour déceler les fissures et s'assurer des les colmater pour prévenir les infiltrations d'eau					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an
	Murs-rideaux en aluminium et en verre	Inspection par spécialiste au 5 ans ou selon les anomalies				<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Vérifications des façades dans le cadre du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics	10 ans première intervention, par la suite tous les 5 ans.					<input checked="" type="checkbox"/>							1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées														
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐											Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	Note: Mitiger la déterioration accélérée causée par les effets de l'eau sur les revêtements	Vérifier l'intégrité et la corrosion des solins, linteaux, allèges exposés ou les effets de capilarité (déflecteurs, gouttières, descentes pluviales) à tous les 2 ans et apporter les correctifs, le cas échéant. Vérifier à tous les 5 ans les pentes et imperméabiliser les allèges et bandes de transitions. Une grande assiduité apportée à ces anomalies prolonge la durée des vies des composants du revêtement extérieur						☒						Vérif au 2 ans et correctifs aux 5 ans
30 Toitures														
	Toiture conventionnelle inclinée	Vérification de l'état apparent, du vieillissement (détérioration, dommages, composants manquants, etc.), de l'état des joints de scellement et des indices d'une mauvaise ventilation (cernes sur les plafonds, glaçons l'hiver), deux fois par an. Vérifier les indices d'infiltrations d'eau et de condensation aux plafonds du dernier étage. Intervention par un couvreur et réparation ciblée selon le besoin.					☒			☒				1 an
	Toitures plates ventilées	Vérifier les fissures apparentes et déformations, les pentes de drainage et les zones de rétention d'eau lors des pluies. Nettoyer et s'assurer de la fonctionnalité des drains. Vérifier les indices d'infiltrations ou condensation d'eau sur les plafonds du dernier étage.				☒			☒					1 an
	Toitures avec membrane inversée				☒			☒						1 an
	Évents, gouttières et composants d'aluminium	Vérifier l'intégrité des événets et remplacer via le budget d'opération selon les besoins urgents. Nettoyer et enlever les obstructions une fois par an (ou 2 ans) selon les besoins. Nettoyer les gouttières deux fois par an (et plus) selon les besoins et la proximité des arbres. Programme de remplacement complet via le fonds de prévoyance à synchroniser avec les travaux de réfection du parement flexible, les soffites, les fascias ou encore les gouttières avec descentes pluviales					☒			☒				Remplacer et réparer aux 2 à 5 ans selon les besoins
	Descentes pluviales	Vérifier le bon drainage des conduits lors des jours de pluies. Réajuster les pentes, réparer les fixations, les obstructions et s'assurer que les descentes pluviales sont munies d'extension pour éloigner les eaux de ruissellement loin du bâtiment aux points bas de drainage				☒			☒					1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
	Intrusions	Vérifier les intrusions par des petits animaux (nidification dans les événements, chauve-souris, etc.). Présence d'insectes nuisibles (Guêpes, fourmis) ou de rongeurs par des ouvertures au bas de murs. Vérifier en particulier le bois exposé ou en contact avec le sol. Les correctifs doivent être apportés selon les cas					☒			☒			1 an
40 Portes et fenêtres													
	Fenêtres	Vérifier une fois par an et ajuster, réparer ou remplacer les pièces de quincaillerie défectueuse des portes, selon les besoins, via le budget des opérations pour les parties communes. Repeindre les portes extérieures en acier une fois à tous les 5 à 8 ans. Le remplacement complet de portes et châssis est financé via le fonds de prévoyance. Les petites réparations et remplacements mineurs aux composants des parties communes à usage exclusif (ex: thermos, quincaillerie, intercalaire) sont généralement à la charge des copropriétaires qui en ont l'usage exclusif								☒			1 an
	Portes coulissantes									☒			1 an
	Portes-terrasses									☒			1 an
	Portes d'entrée									☒			1 an
	Portes coupe-feu									☒			1 an
	Portes d'issue									☒			1 an
	Portes élévatrices articulées	Contrat d'entretien de l'ascenseur											Suivi du contrat
	Calefeutrages des portes et fenêtres	À tous les 10 à 15 ans, À réaliser pour toutes les ouvertures, les saillies, les solins, etc.. Travaux exécutés en une ou deux phases selon les besoins et les faces les plus exposées du bâtiment								☒			1 an
C Aménagements intérieurs													
10 Cloisons et séparations	Cloisons intérieures	Inspecter les finis de gypse (espaces communs) une fois par an, réparer et faire les retouches ciblées après le mois de juillet et les déménagements plus fréquents									☒		1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
	Cloisons vitrées	Surveiller les bris et inspecter plus en détail deux fois par an (espaces communs) et remplacer au besoin.								<input type="checkbox"/>			1 an
20 Portes intérieures	Portes intérieures du vestibule	Inspecter, ajuster, réparer ou remplacer les pièces de quincaillerie une fois par an. Appliquer les enduits ou repeindre selon le type de porte au 5 à 8 ans. Les petites reparations aux portes des unités								<input type="checkbox"/>			1 an
	Portes des unités d'habitation	d'habitation qui sont des composants communs à usage exclusifs sont généralement à la charge de chacun des copropriétaire qui en a l'usage exclusif								<input type="checkbox"/>			1 an
30 Finis des aires communes de circulation	Portes des locaux de service									<input type="checkbox"/>			1 an
	Porte des issues									<input type="checkbox"/>			1 an
	Finis des murs des aires communes de circulation	Inspecter les finis de gypse ou autres revêtement décoratifs (espaces communs) une fois par an, réparer et faire les retouches ciblées								<input type="checkbox"/>			1 an
	Finis des plafonds des aires communes de circulation									<input type="checkbox"/>			1 an
40 Finis des escaliers et des issues	Finis des planchers des aires communes de circulation	Inspecter une fois par an les joints des carreaux de céramique et corriger les joints désagrégés. Vérifier le niveau de vieillissement des autres revêtements et effectuer les réparations ou correctifs ciblés.								<input type="checkbox"/>			1 an
	Finis des murs des escaliers et des issues	Inspecter les finis de gypse (espaces communs) une fois par an, réparer et faire les retouches ciblées								<input type="checkbox"/>			1 an
	Finis des planchers des escaliers et des issues	Inspecter une fois par an les joints des carreaux de céramique et corriger les joints déficients. Vérifier le niveau de vieillissement des autres revêtements et effectuer les réparations ou correctifs ciblés.								<input type="checkbox"/>			1 an
	Finis de béton et d'acier des planchers des escaliers et des issues (peinture)	Vérifier une fois par an les surfaces de béton, sceller les fissures. Appliquer un enduit scellant à tous les 10 ans. Vérifier la corrosion et retouches de peinture une fois par an								<input type="checkbox"/>			1 an et 10 ans
	Finis des structures, garde-corps et mains courantes des escaliers (peinture)	Vérifier la corrosion et retouches de peinture une fois par an								<input type="checkbox"/>			1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
50 Locaux communs	Finis des murs, plafonds et planchers des locaux communs	Inspecter les finis de gypse ou autres revêtement décoratifs (espaces communs) une fois par an, réparer et faire les retouches ciblées. Inspecter les carreaux de céramique et corriger les joints désagrégés								☐			1 an
D Services													
10 Moyens de transport	Ascenseurs	Suivi apparent périodique et contrat de service de l'ascenseur											Suivi du contrat
	Finis des cabines des ascenseurs	Réparations périodiques, petits remplacements et retouches à la finition selon les besoins. Remplacement complet via le fonds de prévoyance à termes							☐				1 an
20 Plomberie	Appareils de plomberie	Vérification une fois par année de la fonctionnalité et de l'imperméabilité de l'appareil (partie commune)							☐				1 an
	Réseaux d'eau domestiques	Vérification périodique (4 fois par année) des indices d'infiltrations d'eau et réparations ciblées par plombier selon les cas (parties communes). Vérifications 6 fois par année pour les immeubles de plus de 40 ans.	☐		☐		☐	☐	☐				1 an
	Chauffe-eau individuel	Vérification de l'âge (moins de 10 ans) des chauffe-eau, de la conformité des nouvelles installations (drain, bac, dégagement, etc.), selon les cas et rappel annuel de la réglementation auprès du propriétaire-utilisateur responsable. L'assiduité à prévenir les avaries est essentielle pour éviter les réclamations à la compagnie d'assurance du syndicat		☐									1 an
	Chauffe-eau collectif	Vérification apparente et périodique de tout indice de déterioration et ou fuite d'eau. Suivi du contrat de service. La salle chauffe-eau doit être barée et l'intérieur bien dégagé. Durée de vie imprévisible de ce composant et bris aléatoires	☐		☐		☐	☐	☐				1 an
	Réseaux de conduits de drainage	Recommandé de faire nettoyer les conduits de drainage du réseau de plomberie aux 10 à 20 ans				☐							10 à 20 ans

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
	Pompes submersibles	Vérification de la fonctionnalité 3 fois par an, du branchement et de la fonctionnalité de la pompe submersible. Des tests manuels de mise en marche sont à réaliser fréquemment surtout avant la période de dégel. La pompe peut être remplacée via le budget d'opération selon les occasions (durée de vie de 10 à 15 ans).	☐		☐			☐		☐			3 fois par an
30 Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA)	Unité murale de climatisation	Partie commune: vérification une fois par an du bon fonctionnement et suivi via le manuel d'entretien. Les unités dans les parties privatives sont à la charge d'entretien et remplacement par les copropriétaires en ayant l'usage exclusif. Une attention doit être portée sur le tube d'évacuation de condensation afin d'éviter les infiltrations d'eau lorsqu'il est à l'intérieur des murs. Les branchements des tubes à l'extérieur doivent être raccordés à un réseau d'évacuation ou sur une descente pluviale						☐					1 an
	Extracteurs de monoxyde de carbone des garages	La vérification doit se faire en continue pour s'assurer du bon fonctionnement et expertise par spécialiste en mécanique du bâtiment en cas de mauvais fonctionnement. La collaboration des copropriétaires est requise en cas d'indices de mauvais fonctionnement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
	Réseaux de détection de monoxyde de carbone (garages)		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
40 Protection incendie	Réseaux de gicleurs et équipements de pompage	Inspection annuelle incluant la vidange, l'inspection des têtes et composants reliés aux gicleurs, valves de contrôle, essai des robinets et la production d'un rapport est réalisée par une firme spécialisée. Suivi du contrat de service											Suivi du contrat de services
	Cabinets et boyaux	Vérifier une fois par mois la fonctionnalité de l'accessibilité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
	Accessoires de protection incendie (extincteurs)	Inspecter une fois par mois les extincteurs portatifs pour les renverser et secouer. Faire inspecter une fois par an et test hydrostatique à tous les 5 ans par une firme spécialisée	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Suivi constant

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
	Autres systèmes de protection incendie	Faire inspecter le panneau de contrôle incendie une à deux fois par année selon l'âge du composant			☐					☐			1 an
50 Électricité	Entrées électriques et distributions principales	Suivi apparent des fonctionnalités et vérification par un maître électricien aux 2 ou 3 ans, selon l'âge des systèmes					☐			☐			2-3 ans
	Transformateurs électriques							☐			☐		2-3 ans
	Éclairages et distributions secondaires								☐			☐	2-3 ans
	Appareils d'éclairage des garages	Faire inspecter par une firme spécialisée une fois par an							☐			☐	2-3 ans
	Appareils d'éclairage des issues								☐			☐	2-3 ans
	Appareils d'éclairage des aires								☐			☐	2-3 ans
	Systèmes d'alarme incendie								☐			☐	1 an
	Panneaux d'alarme incendie								☐			☐	1 an
	Composants de détection des réseaux d'alarme incendie								☐			☐	1 an
	Avertisseurs de fumée des unités d'habitation	Rappel régulier auprès des copropriétaires de tester une fois par mois les détecteurs de fumée et le remplacement deux fois par année des batteries. Programme d'achat et de distribution de batteries par le syndicat suggéré et remplacement des détecteurs au 10 ans. Les remplacements qui sont des montants dérisoires peuvent être réalisés via le budget d'opération	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
	Appareils d'éclairage d'urgence	Vérifier les anomalies et remplacer au besoin. La collaboration des copropriétaires pour dénoncer les problèmes apparents de mauvais fonctionnement est suggérée	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
	Appareils d'éclairage d'urgence à piles		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
	Indicateurs lumineux d'issue		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1 an
	Groupes électrogènes, inverseur	Test de fonctionnement de la génératrice de façons régulière. Tests et vérification par un maître électricien une fois par deux ans, selon l'âge des installations							☐				2 ans
	Génératerices									☐			1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
	Registre des extracteurs d'air	Nettoyer les conduits et les registres d'extracteurs d'air à tous les 4 ans (parties communes)								☐			2 ans
E Équipements et ameublements													
10 Équipements	Équipements pour l'entretien	Véhicules, équipements amovibles et autres articles/accessoires non considérés dans l'étude, Voir les manuels d'entretien afférant				☐							1 an
	Équipements pour l'entretien des parties communes intérieures					☐							1 an
	Équipements pour l'entretien des aires extérieures (souffleuses à neige, tondeuses, etc.)					☐							1 an
	Tapis et carpettes d'hiver					☐							1 an
	Appareils pour centres de conditionnement physique					☐							1 an
20 Équipements pour véhicules	Prises pour chauffe-moteurs de véhicule automobile	Vérifié et remplacement selon les cas par l'électricien dans le cadre des vérifications des installations électriques						☐					1 an
30 Ameublements	Ameublements des halls d'entrée et des vestibules des ascenseurs	Ameublement et décoration amovible non considérés dans cette étude				☐							1 an
	Ameublements des salles communes					☐							1 an
	Ameublements des espaces à bureau pour l'administration					☐							1 an
	Décorations et œuvres d'art					☐							1 an
40 Mobiliers extérieurs	Mobiliers des terrasses communes					☐							1 an
	Bancs de parc					☐							1 an

Calendrier d'entretien et interventions recommandées													
Groupes majeurs	Sous-groupes	Type d'intervention	Interventions mensuelle ☐										Inter-valle :
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	
	Bac de récupération et vidange semi-enfoui	Vérification 6 fois par année de la fonctionnalité, corriger ou réparer selon les cas. Remplacement du sac selon les besoins				<input checked="" type="checkbox"/>							5 ans
F Constructions spéciales													
10 Centres aquatiques	Bassins des piscines	Non applicable			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Bassins en béton				<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Bassins avec toile				<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Baignoires à remous				<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
20 Installations spéciales	Finis des murs, plafonds et planchers des centres de conditionnement physique	Voir entretien des espaces communs			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Terrains de squash et de racquetball	Vérification et réparations mineures une fois par année			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Terrains de tennis	Vérification et réparations mineures une fois par année			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
30 Structures spéciales	Pavillons et pergolas	Vérification et réparations mineures une fois par année			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Remises	Vérification de l'âge du toit, de la condition du parement surtout au bas des murs près du sol, la fonctionnalité des portes, etc. Le remplacement du toit peut idéalement être synchronisé avec le bâtiment principal. Les autres travaux sont réalisés avec des remplacements partiels via le fonds de prévoyance. Les petites réparations urgentes sont réalisées via le budget d'opération			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an
	Bassins, fontaines et jets d'eau	Non applicable			<input checked="" type="checkbox"/>								1 an

Source : Document inspiré et adapté à partir du standard Uniformat II et de la proposition d'un standard de carnet d'entretien de la copropriété au Québec, R.G.C.Q, (octobre 2020)